



OPTION DE RESERVATION DE L'ALIZE

Entreprises de spectacle

L'Organisateur :

Utilisateur :

Qualité du demandeur :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

La manifestation :

Type de manifestation :

Date et horaires de la manifestation pour le public :

Horaires de l'ouverture des portes du hall pour le public :

Nombre de personnes prévues :

Nombre de personnes concourant à la réalisation de la manifestation :

Date et horaires de mise à disposition des locaux pour les organisateurs :

Attention : ces horaires entraînent la programmation de l'alarme. Le non-respect des créneaux indiqués ci-dessus provoquera l'intervention de la société de télésurveillance. Cette prestation est soumise à facturation.

Conditions d'utilisation des salles :

L'option de réservation ne vaut pas attribution définitive. En effet, les décisions d'attribution des salles relèvent exclusivement de la compétence du Maire en tant qu'administrateur des propriétés communales et gestionnaire de l'équipement.

Dans le cadre d'une occupation occasionnelle, l'organisateur devra faire la demande au moins une semaine avant pour de petites réunions et deux mois avant pour un spectacle ou une manifestation susceptible de réunir plus de 50 personnes.

En cas d'organisation de manifestations simultanées, la ville de Guipavas se réserve le droit d'affecter les salles en tenant compte de la nature de la manifestation et des contraintes des organisateurs.

Les locaux ne sont pas mis à disposition pour des manifestations à caractère privé

Vos données sont nécessaires **au service comptabilité/accueil/services techniques de la collectivité**, responsable de traitement, pour assurer la gestion le suivi des demandes de locations, le conventionnement et la facturation et ceci dans un cadre contractuel. Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation **et conservées 10 ans (si la demande fait l'objet d'une facturation)**. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : **mail** et **adresse mairie** ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

L'Alizé,
90 rue du Commandant Challe
29490 Guipavas
Tél : 02.98.42.71.50

Location avec utilisation de la scène-service de représentation obligatoire					
Catégories	Conditions d'utilisation	Jauge Max (assis/debout)	Tarifs Entreprises de spectacle	Caution	Oui/Non
Salle A + scène	Présence obligatoire d'un régisseur habilité par la ville	350/1000	800,00€	2000.00€	
Salle A + B + scène		750/1850	1200,00€		
Salle A + B + C + scène		1040/2000	1600,00€		
Gradins			Inclus		
Kit son/salle A		350	750.00€	X	
Kit son/salles A et B		750	1000.00€		
Kit son/salles A, B et C		1040	1250.00€		
Kit lumière professionnel**			500,00€		
Kit son et lumière simple*/salle A		350	X		
Kit Full vidéo HD			200,00€		
Technicien salle			Inclus la régie générale		
Si besoin d'un second technicien			330,00€		
Si besoin d'un second technicien (demi-journée)			165.00€		
Manutention demi-journée (intermittent)			102.50€		
Manutention journée (intermittent)			205.00€		
Loge 1 artistes équipée	Dans le cadre d'un spectacle		Inclus	100.00€	
Loge 2 artistes équipée			Inclus	100.00€	
Salle 3 (loge, réunion)			Inclus	100.00€	
Salle 4 (loge, réunion)			Inclus	100.00€	
Espace Catering			Inclus	500.00€	
Option forfait Ménage			300,00€		

* kit lumière simple : 6 pc 2kw / 10 pc 1000kw/ 10 pare-leds.

** Kit lumière professionnel : se référer à la fiche technique de la salle.

Le choix des techniciens et leur nombre nécessaires à la bonne tenue du spectacle seront déterminés en fonction des fiches techniques et en accord avec le régisseur de la salle.

Le matériel de sonorisation disponible à l'Alizé ne permet pas de répondre aux exigences techniques d'un spectacle en configuration du public debout. La consultation du régisseur de la salle est obligatoire.

Les aspects techniques en cas d'accueil d'un spectacle :

Possédez-vous la fiche technique du spectacle : ☐ Oui ☐ Non

L'embauche d'un technicien qualifié est impérative en cas d'accueil d'un spectacle professionnel.

Utilisation du matériel scénique de l'Alizé : ☐ Oui ☐ Non

Un tarif sera appliqué en fonction des besoins

Souhaitez-vous que l'équipe du centre l'Alizé fournisse un technicien : ☐ Oui ☐ Non

Si non, présence d'un technicien habilité obligatoire :

- Electricité : ☐ Oui ☐ Non
- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (Nacelle 1A) : ☐ Oui ☐ Non

Une copie des habilitations sera à transmettre à réception de la convention.

Pour toutes précisions techniques, n'hésitez pas à prendre contact avec le régisseur de la salle.

Mr Marc Jestin soit par téléphone au 02.98.42.71.50 ou par mail : marc.jestin@mairie-quipavas.fr

Il pourra également vous fournir une liste de techniciens expérimentés et compétents.

Le service sécurité incendie :

Application de la réglementation (Art L14)

	Sécurité Incendie (O/N) Combien ?	Service de représentation (O/N) Combien ?
Occupation associative régulière (pas de public)	Non	Non
Réunions organisées dans les loges ou dans les salles de réunion (jauge ≤ 100 personnes)	Non 1 personne désignée par l'utilisateur	Non
Manifestations associatives « calmes » avec public (loto, concours de dominos, conférence, AG de plus de 100 personnes...)	Oui 1 agent SSIAP + 2 personnes désignées par l'utilisateur	Non
Spectacles (danse, théâtre...), bal, concert, arbre de Noël.... Organisateurs : producteurs, associations...	Oui Jusqu'à 400 personnes : 1 agent 400-1000 personnes : 2 agents + 1000 personnes : 3 agents	SSIAP
Manifestations Ville (théâtre, concerts...)	Idem mais en régie	SSIAP (régie)

Le nom de la ou des personne(s) désignée(s) devra être transmis au service de l'Alizé au moins 15 jours avant la manifestation.

Tarif horaire des prestations des agent de sécurité intervenant au centre culturel l'Alizé

Type de prestation	Taux horaire jour TTC	Taux horaire nuit TTC de 21h00 à 6h00	Taux horaire Jour dimanche TTC	Taux horaire nuit dimanche TTC de 21h00 à 6h00	Taux horaire jour férié TTC	Taux horaires nuit férié TTC de 21h00 à 6h00
Agent de sécurité	30,00 €	33,00 €	33,00 €	36,30 €	60,00 €	66,00 €
SSIAP	32,40 €	35,64 €	35,64 €	39,20 €	64,80 €	71,28 €
Maître-chien	33,60 €	38,28 €	38,28 €	42,11 €	69,60 €	76,56 €

Les agents sont présents une demi-heure avant l'arrivée du public et quittent l'Alizé une fois le public parti.

Observation et/ou demande particulière :

.....
.....

Fait àle.....

Signature du demandeur :

**SUIVI DE LA DEMANDE :
(À compléter par le service)**

Réponse de l'équipe : OUI NON

Inscription sur le planning : OUI NON

Dossier expédié le :

- Convention :
- Demande de matériel :
- Devis :
- Questionnaire sécurité :
- Demande de buvette :
- Demande de caution :
- Demande d'acompte :
- Attestation sur l'honneur :
- Attestation d'assurance :

Retour des documents :

- Convention reçue le :
- Questionnaire sécurité reçu le :
- Demande de matériel reçue le :
- Attestation d'assurance reçue le :
- Chèque de caution reçu le :
- Restitution le :
- Acompte reçu le :
- Déposé en mairie le :
- Facturation transmise en mairie le :
- Demande de buvette reçue le :